

CABINETS D'ÉCONOMISTES DE LA CONSTRUCTION

Dispositif ou axe de formation	Sous axe ou thème de formation	Durée ou plafond de prise en charge	RESSOURCES FINANCIÈRES MUTUALISÉES			ATTRIBUTIONS BUDGÉTAIRES
			Coût pédagogique (Barème en euros)	Frais annexes	Frais de salaire (en euros)	Tous postes de frais (Coût pédagogique/Frais annexes/Frais de salaire)
			Toutes catégories d'effectifs	Entreprises de moins de 11 salariés exclusivement	Entreprises de moins de 11 salariés exclusivement	Entreprises de 11 salariés et plus exclusivement
PLAN PRIORITAIRE	Actualisation des connaissances cœur de métier	3 J	240 €/j	OUI	84 €/j	OUI
	Logiciels métiers	2 J	200 €/j	OUI	84 €/j	OUI
	Logiciels BIM	5 J	350 €/j	OUI	84 €/j	OUI
	Gestion de projet BIM	5 J	450 €/j	OUI	84 €/j	OUI
PLAN NON PRIORITAIRE	Formations longues hors RNCP < niv III	1200 h	9,15 €/h	OUI	12 €/h	OUI
	Formations longues hors RNCP > niv III	600 h	20 €/h	OUI	12 €/h	OUI
PLAN TRANSVERSE	Bureautique	3 J	200 €/j	OUI	84 €/j	OUI
	Langues	100 h	30 €/h	OUI	12 €/h	OUI
	Accueil, Communication, Comptabilité	4 J	200 €/j	OUI	84 €/j	OUI
	Management	5 J	240 €/j	OUI	84 €/j	OUI
	Bilan de compétences	24 h	100 €/h	OUI	12 €/h	OUI
	Formation Responsable qualité	10 J	360 €/j	OUI	84 €/j	OUI
	Démarche qualité sensibilisation	3 J	120 €/j	OUI	84 €/j	OUI
	Secourisme, AFGSU, SSIAP	21 h	25 €/h	OUI	12 €/h	OUI

CABINETS D'ÉCONOMISTES DE LA CONSTRUCTION

Dispositif ou axe de formation	Sous axe ou thème de formation	Durée ou plafond de prise en charge	PROFESSIONNALISATION		RESSOURCES FINANCIÈRES MUTUALISÉES	ATTRIBUTIONS BUDGÉTAIRES
			Coût pédagogique (Forfait en euros)	Aide à la fonction tutorale	Frais de salaire (en euros)	Tous postes de frais (Coût pédagogique/Frais annexes/Frais de salaire)
			Toutes catégories d'effectifs	Toutes catégories d'effectifs	Toutes catégories d'effectifs	Entreprises de 11 salariés et plus exclusivement
PÉRIODE DE PROFESSIONNALISATION NON PRIORITAIRE	Socle de connaissances CléA	350 h	27 €/h	NON	NON	OUI
	Accompagnement VAE	21 h	Plafond de 75 €/h	NON	NON	OUI
	Certifications inscrites inventaire RNCP	1200 h	9,15 €/h	NON	NON	OUI
	Toutes périodes non prioritaires	1200 h	9,15 €/h	NON	NON	OUI
CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION PRIORITAIRE	Bac pro BTS Economiste CDD	1200 h	23 €/h	OUI <sup>(1)</sup>	NON	uniquement le reste à charge coût pédagogique
	Bac pro BTS Economiste CDI	1200 h	25 €/h	OUI <sup>(1)</sup>	NON	uniquement le reste à charge coût pédagogique
	Licence pro EEC	600 h	23 €/h	NON	NON	uniquement le reste à charge coût pédagogique
	Master en Economie de la construction	1200 h	23 €/h	NON	NON	uniquement le reste à charge coût pédagogique
CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION NON PRIORITAIRE	Formations diplômantes > niv III	1200 h	9,15 €/h	NON	NON	uniquement le reste à charge coût pédagogique
	Formations diplômantes < ou = niv III	1200 h	9,15 €/h	NON	NON	uniquement le reste à charge coût pédagogique
	Formations qualifiantes RNCP	600 h	9,15 €/h	NON	NON	uniquement le reste à charge coût pédagogique
	Formations qualifiantes hors RNCP avec lien CCN	400 h	9,15 €/h	NON	NON	uniquement le reste à charge coût pédagogique
	Contrats renforcés L6325-1-1	1200 h	15 €/h	OUI <sup>(1)</sup>	NON	uniquement le reste à charge coût pédagogique
POE		400 h	7 €/h	NON	NON	NON

(1) L'aide à la fonction tutorale est prise en charge uniquement si le bénéficiaire a un niveau scolaire inférieur ou égal au niveau IV à l'entrée en contrat.

CABINETS D'ÉCONOMISTES DE LA CONSTRUCTION

Rémunération Contrats prioritaires			
Diplôme ou titre visé	16-20 ans	21-25 ans	26 ans et +
Bac pro Technicien du bâtiment Bac pro Etudes et économie de la construction Bac pro Secrétariat Titre de Secrétaire technique, option Cadre de vie	70 % du niveau B	70 % du niveau B	85 % du niveau B
BTS Economie de la construction	70 % du niveau C	70 % du niveau C	85 % du niveau C
Licence Economie de la construction	Non déterminée	Non déterminée	Non déterminée
Master Economie de la construction	Non déterminée	Non déterminée	Non déterminée

Valeurs de salaires minima par niveau selon l'avenant n°75 du 17 janvier 2014 relatif aux salaires pour 2014 :  
Niveau B = 1 949 € (Ile-de-France) - 1 854 € (national)  
Niveau C = 2 166 € (Ile-de-France) - 2 062 € (national)

Rémunération Contrats non prioritaires			
Niveau	16-20 ans	21-25 ans	26 ans et +
Titulaire d'un diplôme niveau III ou équivalent	90 % du smic	90 % du smic	85 % du salaire minimum conventionnel sans être inférieur au smic
Titulaire d'un bac pro, d'un titre ou diplôme professionnel de niveau IV	65 % du smic	80 % du smic	85 % du salaire minimum conventionnel sans être inférieur au smic
Autres	55 % du smic	70 % du smic	85 % du salaire minimum conventionnel sans être inférieur au smic

La loi impose une rémunération minimale indexée sur le Smic pour les titulaires d'un contrat de professionnalisation.  
Le montant varie selon l'âge et le niveau de formation du bénéficiaire.  
Valeur du smic au 1<sup>er</sup> janvier 2017 : 9,76 €/h soit 1 480,27 € pour 151,67 h de travail mensuel.

Dispositif ou axe de formation	Sous axe ou thème de formation	Durée ou plafond de prise en charge	RESSOURCES FINANCIÈRES MUTUALISÉES			ATTRIBUTIONS BUDGÉTAIRES
			Coût pédagogique (Barème en euros)	Frais annexes	Frais de salaire (en euros)	Tous postes de frais (Coût pédagogique/Frais annexes/Frais de salaire)
			Toutes catégories d'effectifs	Toutes catégories d'effectifs	Toutes catégories d'effectifs	Entreprises de 11 salariés et plus exclusivement
CPF	Liste COPANEF ou liste de branche	150 h	60 €/h	OUI	50 % de l'accord global	OUI
	CPF abondé	au-delà de 150 h	15 €/h	NON	50 % de l'accord global	OUI
	Accompagnement VAE	24 h	75 €/h	OUI	50 % de l'accord global	OUI
	CléA	150 h	27 €/h	OUI	50 % de l'accord global	NON
	CSP	1 200 h	20 €/h	NON	NON	NON